



25% des investissements en réduction d'impôt*

L'investissement en fonds propres est le levier de la croissance économique de votre région, le défi d'aujourd'hui et des années à venir. Dans cette perspective, la capacité des acteurs financiers régionaux à accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissements et le financement de leur croissance est un enjeu majeur de développement régional.

Ce challenge doit mobiliser toutes les énergies.

Depuis plus de 10 ans, Viveris Management s'engage dans les apports en fonds propres aux entreprises en phase de création, de développement ou de transmission.

Aujourd'hui se concrétise le lancement de **NÉOVERIS 9** Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Bourgogne et Ile-de-France. Cette initiative a pour ambition de mobiliser l'épargne locale au bénéfice des entreprises régionales et de soutenir leurs développements, tout en constituant, pour notre clientèle une opportunité de placement attractive et une fiscalité immédiatement avantageuse.

Le FIP **NÉOVERIS 9** est géré par Viveris Management, société de gestion agréée par l'AMF, spécialiste multirégional de l'investissement en fonds propres dédié aux PME.

Acteur majeur du capital investissement en région, au cœur des projets économiques, Viveris Management participe ainsi au soutien financier des PME locales.

NÉOVERIS 9 en constitue une excellente illustration et un symbole fort.

Vos avoirs seront bloqués jusqu'au 31 décembre 2018 minimum et jusqu'au 31 décembre 2020 sur décision de la société de gestion.

* Voir conditions décrites au point "Réductions fiscales"

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de huit années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30/06/2010, les taux d'investissement dans les entreprises éligibles aux FIP gérés par Viveris Management sont les suivants :

FIP	Année(s) de création	Taux d'investissement en titres éligibles ¹	Date limite d'atteinte des quotas %
Néoveris Corse 2007	2007	67,63%	31.12.2009
Néoveris 5	2007	64,34%	31.12.2009
Néoveris 6	2008	16,78%	30.04.2011
Néoveris Corse 2008	2008	31,56%	31.12.2010
Néoveris 7	2009	7,30%	30.04.2011
Néoveris Corse 2009	2009	0%	30.11.2011
Néoveris 8	2009	0%	30.12.2011

¹ Déterminé conformément aux dispositions de l'article R.214-75 du Code Monétaire et Financier.

Droits d'entrée : 5% maximum du montant souscrit

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximums auxquels est exposé ce type de fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

Frais de fonctionnement du Fonds :

Typologie des frais de gestion et de fonctionnement	Assiette	Taux barème
Frais récurrents (incluant la rémunération de la Société de gestion et du Dépositaire, les honoraires du Commissaire aux comptes et du Délégué de la gestion comptable, et tous autres frais dits administratifs supportés par le Fonds de manière récurrente pour assurer son bon fonctionnement)	Montant des souscriptions sur toute la durée de vie	Taux maximum pouvant être prélevé sur une base annuelle : 3,95% TTC Ce taux pourra être revu à la baisse par la Société de gestion qui en informera les porteurs de parts lors des publications périodiques
Frais de constitution du Fonds	Montant des souscriptions	Taux forfaitaire facturé au Fonds : 1,196% TTC maximum
Frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des actifs en portefeuille (incluant tous les frais et honoraires d'intermédiaires, de courtage, d'apporteurs d'affaires, d'études, d'audit, d'expertise, de contentieux et d'assurance liés à l'étude d'opportunités d'investissements, à l'acquisition, au suivi ou à la cession des investissements du Fonds, ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion de ces acquisitions, suivis ou cessions d'actifs en portefeuille)	Montant des souscriptions	Taux estimé par transaction : 0,20% TTC (moyenne sur la durée de vie du Fonds)
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement (incluant les frais de gestion indirects réels et les droits d'entrée et de sortie acquittés par le Fonds)	Actif net du Fonds	Taux pouvant être prélevé sur une base annuelle : 1,196% TTC maximum (frais de gestion réels des OPCVM sous-jacents variables entre 0,5% et 4% de leur actif net selon la classification de ces OPCVM sous-jacents)

Le Fonds est placé sous le régime des FIP conformément à l'article L.214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toute(s) entreprise(s) habilitée(s) à cet effet par la Société de gestion.

La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du FIP NEOVERIS 9 seront disponibles sur simple demande au siège de la Société de gestion VIVERIS MANAGEMENT.



6, allées Turcat Méry - 13008 Marseille
Tél. 04.91.29.41.50 Fax. 04.91.29.41.51
E-mail : contact@viverismanagement.fr

www.neoveris.fr



FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

25%

des investissements en réduction d'impôt*

Vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de gestion



* Sous condition de détention des parts pendant 5 ans et dans la limite de 12 000 euros de versements annuels pour une personne seule et de 24 000 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune.

CONCEPTION : WWW.ODANAK.COM - PHOTOS : WWW.LISARICCIOTTI.COM - FOTOLIA

RÉDUCTIONS FISCALES

Le bénéfice du régime fiscal de faveur est octroyé en contrepartie du blocage des rachats. Ceux-ci seront bloqués (sauf exceptions) jusqu'au 31 décembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020 sur décision de la Société de gestion.

L'acquisition des parts du FIP NEOVERIS 9 permet de bénéficier :

- **D'une réduction d'impôt égale à 25%** du montant de l'investissement réalisé dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune*.

Exemple pour une personne seule :

- Montant souscrit (hors droits d'entrée) : 12 000 €
- Réduction d'impôt : 12 000 € x 25% = 3 000 €

* Sous réserve de l'application du plafonnement global des avantages fiscaux à 20 000 € plus 8% du revenu imposable pour 2010.

- **D'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles** (hors prélèvements sociaux) pour toutes parts détenues depuis plus de 5 ans.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Montant de collecte cible : **entre 10 et 20 M€**

Valeur d'une part : **500 €**

Nombre minimum de parts à souscrire : **1 part**

Droits d'entrée : **5% maximum du montant souscrit**

Période de souscription : **septembre 2010 à août 2011 (date de 1^{ère} centralisation en décembre 2010)**

Valorisation semestrielle de la part au 30 juin et au 31 décembre.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FIP NEOVERIS 9 a vocation à réaliser à hauteur de 60% minimum des **investissements non cotés** dans des entreprises régionales respectant dans l'exercice de leurs activités les principes fondamentaux définis par le "Pacte Mondial" de l'ONU (Droits de l'homme, normes de travail, environnement, lutte contre la corruption). Le Fonds intervient **en position de co-investisseur** éventuel aux côtés d'autres fonds gérés par Viveris Management ou d'autres structures de capital investissement régionales et nationales et, de préférence, dans des opérations de capital développement et de capital transmission.

Le Fonds pourra investir dans des secteurs d'interventions variés, tels que : l'industrie, les biens de consommation et les services...

Les critères de sélection des entreprises composant le FIP NEOVERIS 9 sont **la qualité de l'équipe dirigeante** et managériale, **le potentiel de croissance** du marché et du secteur, **la stratégie de développement**, les potentialités de création de valeur. Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates (actions) ou différées (obligations convertibles) dans le capital des entreprises.

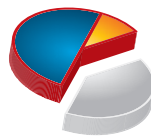
UNE OPPORTUNITÉ DE PLACEMENT

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

RÉPARTITION INDICATIVE DE L'ACTIF DU FIP NEOVERIS 9

■ **60% au moins de l'actif** du FIP NEOVERIS 9 investis dans des PME régionales

50% investis dans des opérations de capital développement, capital transmission



10% investis dans des opérations de capital risque (sociétés de moins de 5 ans)

40% investis en produits monétaires et obligataires (diversification possible en actions)

Les FIP investissent **60% de leurs actifs dans des entreprises régionales répondant à la définition européenne des PME**. L'autre partie du portefeuille, soit les **40% des actifs**, est **investie en OPCVM monétaires ou obligataires ou produits assimilés** (tels que comptes à terme, certificats de dépôt, bons du Trésor français ou autres titres de créance, ce qui peut induire un risque de taux). Si le contexte économique est favorable, Viveris Management pourra orienter la gestion des actifs hors PME régionales vers une diversification plus dynamique (actions cotées ou non, OPCVM actions ou diversifiés). Globalement, le Fonds présente donc un **risque de perte en capital**.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

La gestion du FIP NEOVERIS 9 est confiée à VIVERIS MANAGEMENT, société de gestion dédiée au capital investissement régional, détenue majoritairement par le groupe Caisse d'Épargne.

Établie à Marseille, VIVERIS MANAGEMENT s'est spécialisée dans l'émission et la gestion de fonds de type FCPR (notamment les FCPI et les FIP) et affiche au 15 juin 2010, un cumul de collecte de près de 530 millions d'euros avec 37 véhicules d'investissement.

L'équipe d'investissement dispose de plus de 15 ans d'expérience dans l'univers des entreprises, de l'industrie et du capital investissement. Elle est constituée de 35 professionnels expérimentés, aux compétences pluridisciplinaires (investisseurs, juristes, auditeurs).

Viveris Management s'appuie dans ses décisions d'investissement sur un Comité Consultatif dont les membres sont des financiers, chefs d'entreprises et experts dans leur secteur et dont l'avis vise à éclairer les décisions de la Société de gestion, sans entraver son autonomie de gestion.

POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

ENGAGEMENT A LONG TERME

Le FIP NEOVERIS 9 est un Fonds Commun de Placement à Risques. D'une manière générale, leurs actifs étant peu liquides, la composition des portefeuilles gérés conduit à organiser une stratégie d'investissement sur le long terme de nature à optimiser les performances de ces fonds. C'est pourquoi vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de gestion.

Pour information, les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment matérialisés sous la forme d'une « courbe dite en J ».



" Graphique théorique de la courbe en J de tout fonds de capital investissement, sans valeur contractuelle ".

" Ce graphique ne présage pas de l'évolution du Fonds qui comporte un éventuel risque de perte en capital ".

Cette courbe traduit tout d'abord une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc.) et donc un risque de perte en capital. Puis, entre la cinquième et la septième année, la courbe affiche traditionnellement une croissance portée par des placements arrivant en général à maturité et pouvant être valorisés (perspective de plus-values latentes et réalisation progressive des cessions des actifs du portefeuille).

L'ensemble des frais liés à la gestion du FIP NEOVERIS 9, visé dans la notice agréée par l'AMF, figure de manière détaillée au verso du présent document.